



***POLITIQUE
TEMPÊTE HIVERNALE***

Date de dépôt et approbation : 9 décembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

BUT DE LA POLITIQUE	3
APPLICATION	3
OBJECTIFS	3
PRINCIPES DIRECTEURS	3
APPROBATION	3

BUT DE LA POLITIQUE

Le **Club Vivelò** souhaite adopter un cadre de référence uniforme et connu de toute la communauté Vivelò en ce qui a trait au maintien ou à l'annulation des activités régulières du Club lorsque survient une tempête hivernale.

APPLICATION

Cette politique vise tous les entraîneurs et athlètes du **Club Vivelò**, sans égard à leur horaire de travail/d'entraînement ou au nombre d'heures de travail/entraînement à l'horaire par semaine.

OBJECTIFS

La présente politique vise à préciser le mode de fonctionnement quant au maintien ou à l'annulation des activités régulières du Club lors de tempête hivernale ou de mauvaises conditions routières.

PRINCIPES DIRECTEURS

Dans les cas de tempête hivernale et/ou de mauvaises conditions routières justifiant la suspension des cours par la *Commission scolaire des Phares* et/ou la fermeture du *Complexe Sportif Desjardins*, le **Club Vivelò** transmettra l'avis de suspension ou de maintien des activités via la page Facebook du club.

APPROBATION

La présente politique a été approuvée le **9 décembre 2019** par le Conseil d'administration du **Club Vivelò**.